

15ème legislature

Question N° : 1478	De M. Louis Aliot (Non inscrit - Pyrénées-Orientales)		Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture	
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse >L'édition locale de France 3 « Pays catalan » doit vivre !	Analyse > L'édition locale de France 3 « Pays catalan » doit vivre !.	
Question publiée au JO le : 03/10/2017 Réponse publiée au JO le : 25/12/2018 page : 12065 Date de changement d'attribution : 16/10/2018 Erratum de la réponse publié le : 01/01/2019			

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation de l'édition « Pays Catalan » de France 3, rendez-vous d'information et de culture en Roussillon depuis 21 ans qui s'apprêterait à être supprimée pour des économies budgétaires contestables. Ce décrochage local, très apprécié des perpignanais et roussillonnais disparaîtrait des écrans à partir de janvier 2018, ce qui est inacceptable et prouve bien la volonté autoritaire d'imposer la nouvelle grande région Occitanie à tous les acteurs locaux y compris contre les cultures et traditions locales. Afin de marquer sa totale désapprobation il lui demande d'intervenir auprès de la direction du groupe France Télévisions dans les meilleurs délais et de suspendre cette décision. Il serait un comble qu'après avoir été rayé du nom de la région, le Roussillon - Pays catalans disparaisse aussi du paysage de l'information télévisuelle locale. Les acteurs économiques, sociaux et politiques du département demandent à cette chaîne publique de tenir compte de cette situation et de nourrir plus d'ambitions pour ce territoire déjà bien abandonné par une partie des services de l'État. Il y a quand même d'autres économies à faire dans ce groupe avant d'amputer ce territoire de moyens locaux d'informations. Il souhaiterait donc connaître sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Erratum : **le texte de l'erratum est** : remplacement du texte "Nouveau projet de réponse de la DGMIC en cours de signature" par le texte de la réponse validée à la question écrite. *le texte consolidé est* :

Le ministre de la culture est particulièrement attaché à la mission de proximité dévolue au service audiovisuel public et plus particulièrement à France 3, qui participe à la vie des territoires en valorisant la richesse du patrimoine régional et à l'expression des principales langues régionales parlées. Il soutient par ailleurs les actions visant à promouvoir le français et toutes les langues de France. À ce titre, le ministre de la culture se félicite que, conformément à l'article 40 de son cahier des charges, France Télévisions ait proposé sur ses antennes en 2017 de nombreux programmes régionaux et locaux qui ont contribué à l'expression des principales langues régionales parlées en France. Ainsi, en 2017, 377 heures de programmes dans sept langues régionales (alsacien, basque, breton, catalan, corse, occitan et provençal) ont été diffusées sur les antennes de France 3. S'agissant plus spécifiquement de l'exposition du catalan, 18 heures d'émissions en langue catalane ont été proposées en 2017 sur France 3 Midi-Pyrénées et France 3 Languedoc-Roussillon, dont le magazine « Viure al Pais Catalan » de 26



minutes, diffusé un dimanche sur trois à 10h50, et une édition d'information de 7 minutes (19/20 Catalan), diffusée chaque samedi à 19h18, dans la zone de diffusion de l'antenne locale de Perpignan. Dans le cadre de la transformation en cours de notre audiovisuel public, destinée à l'adapter à un environnement, notamment technologique, en pleine mutation et à renforcer son efficacité et sa valeur ajoutée, le ministre de la culture veillera à ce que le service public continue à diffuser des programmes en langues régionales, et en particulier en catalan.